

DÉVOILEMENT DE LA DIAGNOSE DU LAC

L'Organisme des bassins versants de la Capitale a rendu disponible la diagnose du lac Saint-Augustin, réalisée majoritairement grâce au soutien financier de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, et à la participation de la Ville de Québec pour les analyses de qualité de l'eau.

Cette étude comprend les résultats de sept campagnes de terrain réalisées entre 2014 et 2015 portant sur la qualité de l'eau et des bandes riveraines du lac et des tributaires.

Les résultats indiquent que le lac Saint-Augustin est à un stade de vieillissement très avancé, et l'analyse des données montre que le lac continue de recevoir des contaminants en provenance de son bassin versant. De façon plus spécifique, les principaux constats à tirer de cette diagnose sont les suivants :

- Le phosphore est en concentration excessive dans 80 % des tributaires échantillonnés.
- Plusieurs stations d'échantillonnage présentent des concentrations excessives en composés azotés, ce qui dénote un signe de surfertilisation.
- Les matières en suspension représentent la contamination diffuse la plus importante. Ces matières proviennent de l'érosion des rives, des sédiments en provenance des eaux de ruissellement, des abrasifs épandus sur les routes et de surfaces de sols à nu sur les terres adjacentes.
- Les marais épurateurs construits (MEC de l'Artimon et du Verger) sont des sources importantes de contamination du lac.
- La présence d'amas de fumier représente l'une des sources de contamination les plus importantes des tributaires. Les amas de fumier sont une source de phosphore, de coliformes fécaux et d'azote.
- La salinité du lac dénote une pression importante des sels de déglacage sur la qualité de l'eau.
- Les coliformes fécaux nuisent à la qualité de l'eau pour la baignade, mais comparativement à la présence récurrente de cyanobactéries, ils ne représentent pas le facteur le plus limitant en lien avec les activités récréatives.

Un virage important doit être pris dans la gestion du bassin versant du lac si nous souhaitons un jour récupérer les usages du lac. La dégradation est à ce point avancée que des fleurs d'eau de cyanobactéries se produisent de façon récurrente depuis plusieurs années, nuisant à la qualité esthétique du plan d'eau et forçant les autorités à y interdire la baignade.

Les herbiers aquatiques sont envahissants à plusieurs endroits, rendant même la navigation compliquée et presque impossible dans certains secteurs. La turbidité de l'eau nuit également à son aspect esthétique et à la possibilité de baignade en réduisant fortement la transparence de l'eau.

Comme le souligne le maire de Saint-Augustin-Desmaures, M. Sylvain Juneau, la diagnose sera très utile pour la Ville. « Sensibilisation de la population, revégétalisation des berges, inspection des conduites pluviales, prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts, la Ville a déjà entrepris plusieurs actions visant à améliorer la santé du lac Saint-Augustin. Avec la diagnose, nous avons maintenant un très bon portrait de la situation, ce qui nous permettra de mieux cibler nos actions ».



COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



Ordures

Les ordures seront collectées toutes les semaines à compter de la semaine du **16 avril** (voir calendrier).

Recyclage

Les matières recyclables sont collectées toutes les semaines toute l'année.

Collecte des résidus verts

Les résidus verts seront collectés du **23 avril** au **17 mai**, le même jour que les autres collectes.



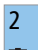
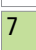

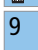
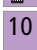
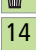
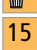
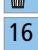
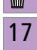







Encombrants

La prochaine collecte le **8 mai**. Inscription obligatoire par téléphone au 418 878-2955 #5406 ou le web.

AVRIL

L	M	M	J	V
2 	3 	4 	5 	6
9 	10 	11 	12 	13
16 	17 	18 	19 	20
23 	24 	25 	26 	27
30 	29			

MAI

L	M	M	J	V
	1 	2 	3 	4
7 	8 	9 	10 	11
14 	15 	16 	17 	18
21 	22 	23 	24 	25
28 	29 	30 	31	

QUI DIT PRINTEMPS, DIT MÉNAGE, DIT ÉCOCENTRE!

Dès le 15 avril, l'écocentre reprend l'horaire d'été. Saviez-vous qu'il est ouvert tous les jours, même le soir pour mieux répondre à vos besoins? Vous pouvez y rapporter vos résidus dangereux, encombrants, vos branches ou vos débris de terrassement ou de rénovation. Pour plus de détails sur ce que vous pouvez y apporter et les règles des écocentres de la Ville de Québec :

www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/matieresresiduelles/ecocentre

Adresse : 3381, rue de l'Hétrière, Québec, QC G1X 4M6

Augustinois, sachez que vous avez accès à tous les écocentres de la Ville de Québec. Vous n'avez qu'à présenter une preuve de résidence.

HORAIRE

Lundi et mardi	12 h à 17 h
Mercredi	12 h à 21 h
Jeudi et vendredi	9 h à 21 h
Samedi et dimanche	8 h à 17 h

ABRI D'HIVER

En vertu du règlement de zonage municipal 480-85, vous avez jusqu'au 1^{er} mai pour démonter votre abri d'auto d'hiver.